

Le Télégramme

Publié le 04 décembre 2020 à 16h58

Bruxelles débloque 6 milliards pour la pêche



Les aides à la remotorisation pour les bateaux de 24 mètres et moins sont à nouveau autorisées. (Photo Lionel Le Saux)

Lecture : 2 minutes.

Nouveaux moteurs, achats de bateaux, subventions à l'aquaculture : les fonds européens pourront être utilisés avec plus de souplesse à partir de 2021. Beaucoup trop, même, estiment les ONG.

Les négociateurs du prochain Fonds européen pour la pêche (FEAMP) ont finalement « topé » dans la nuit de jeudi à vendredi, après une ultime séance de négociation de plus de six heures. En résumé, « tout est autorisé, sauf la motorisation, et l'augmentation des capacités qui ne viserait pas à améliorer les conditions de travail à bord et l'efficacité énergétique », explique le président de la commission pêche du Parlement, Pierre Karleskind. Il participait aux négociations avec les États membres de l'Union et la Commission, aux côtés du député espagnol Gabriel Mato. Le budget du FEAMP s'élève à 6,1 milliards

d'euros entre 2021 et 2027, dont 567 millions pour la France.

Interdites depuis de nombreuses années, les aides à la remotorisation pour les bateaux de 24 mètres et moins sont à nouveau autorisées. Pour les bateaux entre 12 et 24 mètres, elle devra s'accompagner d'une amélioration significative des performances (moins 20 % d'émissions de gaz à effet de serre). L'achat de navires d'occasion (plus de 5 ans) par de jeunes pêcheurs (moins de 40 ans) pourra, elle aussi, être financée, même s'il ne s'agit que d'une prise de participation de 33 % au minimum. La Commission aurait voulu fixer la participation à 51 % « pour que le pêcheur reste à la barre », indiquait-elle, et éviter les effets d'aubaine de grands opérateurs. Mais les législateurs en ont décidé autrement.

La crainte de la surpêche

« Ce compromis est catastrophique. On retourne quinze ans en arrière » vers des mesures qui vont « favoriser la surpêche et la concentration des quotas », explique Frédéric Le Manach, de l'ONG environnementale Bloom. « Tout ce qui pouvait mal tourner (ndlr : pendant cette ultime négociation) a mal tourné », déplore, de son côté, Andrea Ripol, de Seas at Risk. Les activistes demandaient que 25 % des aides au moins aillent à la protection de la biodiversité, mais aucune enveloppe réservée n'est prévue dans le paquet final. Ils doutent également du respect des conditions posées, faute de contrôle. Les fraudes aux déclarations de puissances des bateaux sont endémiques. Le mois dernier, la Cour des comptes de l'UE avait à son tour déploré le décalage entre les objectifs environnementaux de l'Union et les subventions à la pêche.

L'accord trouvé cette nuit doit encore être formellement adopté par le Conseil et le Parlement. Les ONG espèrent convaincre d'ici là une majorité de députés de voter contre. À défaut, ils demandent que les contrôles deviennent plus effectifs. Le Parlement doit reprendre ses travaux sur ce sujet début 2021.